

LA LUTTE DE LA FEMME

—organe mensuel de la «Ligue Hellénique pour le droit des femmes»—

Présidente: AVRA S. THÉODOROPOULO, rec. secrétaire de l'Alliance Internationale pour le suffrage des femmes—
Rédactrice en chef: HÉLÈNE CORYLLOS, rue Othon, 12, Athènes—Grèce.

(Le bulletin s'échange avec toutes les revues féministes).

CE QUE NOUS ATTENDONS (éditorial)

La composition du nouveau Gouvernement nous donne le droit de croire à un très prochain accomplissement de plusieurs de nos revendications. D'abord le programme du parti républicain qui vient d'arriver au pouvoir est basé sur l'égalité de tous les citoyens indépendamment de religion, sexe, e.t.c. Le Ministre de l'Intérieur Mr P. Aravantinos a déjà fait partie d'une Commission sur un projet de loi concernant l'égalité des droits des deux sexes. Cette Commission, composée de 12 membres, dont cinq sont aujourd'hui Représentants à l'Assemblée Nationale, avait soumis un projet de loi, le 2 Mai 1920 qui modifie plusieurs points de notre législation qui placent la femme dans une position inférieure à l'homme. Ainsi, pour le droit Commercial, selon lequel la femme ne peut pas entreprendre un commerce quelconque sans la permission de son mari. Ensuite la loi sur les associations professionnelles, qui ne permet pas à la femme mariée de devenir membre d'une association si son mari n'est pas d'accord. Il y a encore plusieurs points dans le Code Civil ainsi que dans le Code Pénal où la femme est traitée en inférieure. La femme ne peut pas se présenter comme témoin pour des contrats ou autres actes solennels. Cependant le projet de loi ne fait aucune mention du droit de vote qui est la base de l'affranchissement de la femme. Mais n'oublions pas que ce projet de loi a été élaboré il y a déjà quatre ans et que le régime d'alors était beaucoup plus réactionnaire que celui d'aujourd'hui. Nous avons donc tout lieu d'espérer que la République Hellénique se mettra de front avec toutes les nouvelles républiques d'après guerre, et prouvera que la nation grecque a toute la vitalité nécessaire pour adopter et appliquer les réformes électorales et législatives des états les plus avancés.

L'EDUCATION DU PEUPLE. par Melle Anna Stamatellato.

L'article dans notre précédent numéro intitulé «Le Cinéma» et celui du numéro présent, intitulé «La revue populaire» présentent les vues de l'auteur sur les moyens les plus efficaces pour donner une bonne ou une mauvaise éducation au peuple. Pour le moment tant le cinéma que la revue hebdomadaire sont une exploitation des instincts les plus bas et même les plus dépravés du gros public, et surtout de l'adolescence, attirée par des titres à sensation, des gravures multicolores, ignobles et du plus mauvais goût. Le moindre des dangers de cette espèce de publications est de restreindre toute l'activité intellectuelle de leurs nombreux lecteurs à un cercle qui ne contient que des stupidités et qui cultive un dilettantisme ridicule. Un moyen d'exploitation est encore celui de faire des collaborateurs de leurs lecteurs même, et de donner des prix à des contributions littéraires

sans aucune valeur. Ce serait peut-être un sujet intéressant d'enquête et de travail international de chercher par quels moyens on pourrait remédier à cette littérature dépravante, qui en flattant des instincts morbides, ne fait qu'accroître la dégénérescence. C'est un devoir des femmes et un droit en même temps de contrôler la nourriture intellectuelle de la nouvelle génération qui sera l'humanité de demain.

LES RÉUNIONS DES ÉTUDIANTES (Chronique de la L. H. D. F.).

Dernièrement un mouvement très vif de nos étudiantes dans les différentes facultés de l'Université s'est fait sentir. Convoquées par la Ligue pour le droit des femmes, les étudiantes de toutes les branches des lettres et sciences se sont réunies dans la salle de la Société des Sciences Politiques et Sociales. La Présidente de la Ligue, M^{me} A. Théodoropoulo, leur expliqua le programme féministe et les invita à unir leurs jeunes forces avec celles de leurs devancières féministes pour obtenir les droits qui leur sont nécessaires pour poursuivre la carrière à laquelle elles consacrent tant d'années d'études assidues.

Les étudiantes se sont en suite groupées par facultés. Les étudiantes en philosophie se sont réunies dans la salle de l'Association d'Éducation, où Mme Rose Imbriotis, Docteur ès lettres, leur exposa le programme d'éducation de la femme qu'avait adopté la Ligue, il y a 3 ans, après de longs débats et des discussions détaillées. Ensuite elle les initia au mouvement réformiste de l'éducation, en Grèce, entrepris par nos plus éminents pédagogues. Cette réforme est basée sur l'adoption de la langue populaire, c'est-à-dire la langue parlée, dans toutes les classes école primaire. C'est une réforme radicale qui dans quelques années changera de fond en comble la forme de l'enseignement, lié jusqu'à présent à des préjugés ultraromantiques d'un retour à la langue de nos ancêtres. Les étudiantes, qui seront demain les éducatrices de la nouvelle génération, montrèrent un intérêt très vif pour le mouvement réformiste de l'enseignement. Le programme d'éducation de la femme, épuisé, est publié dans une autre page de ce numéro.

Les étudiantes en droit se sont réunies un autre jour, sous la présidence de Mme Anna Papadimitriou, présidente de la section législative de la Ligue. Les étudiantes ont surtout exprimé leur désir ardent de lutter contre l'injustice de la loi qui ne permet pas encore à la femme grecque de plaider devant les tribunaux. Une vive campagne fut décidée, en collaboration entre la Ligue et les étudiantes elles-mêmes pour obtenir que le nouveau gouvernement reconnaisse à la femme avocate le droit d'exercer sa profession.